

# Les Brèves de Chailley

Le Ruet - Le Vaudevanne

## Bulletin municipal d'informations

2 mars 2018

2018- N° 1

### Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 7 février 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il remercie Madame BRUNAT de l'avoir représenté le 3 Février après-midi lors de la manifestation organisée pour le Tir à l'Arc.

#### AFFAIRES GÉNÉRALES

##### 1/ Remplacement du copieur de la Mairie

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, décident à l'unanimité de souscrire la location d'un copieur KYOCERA TASFALFA 2552 dans les conditions de l'offre suivantes :

Location sur 21 trimestres, incluant location à 70 € HT/mois,

Contrat de maintenance : 190 € HT/mois

Tarif copies : 0,0052 €/copie noir ; 0,047 €/ copie couleur

Soit un budget mensuel de 260,56 € HT.

Suite à l'étude financière qui a été faite par M. DUBOST, il reste plus intéressant de faire travailler un imprimeur que d'utiliser le photocopieur pour l'impression du Chailley Nouvelles.

##### 2/ Ouverture d'un CET (compte épargne temps)

Monsieur le Maire informe que le temps de travail de certains agents ne leur permet pas de solder les congés annuels dans le temps imparti. La loi permet de mettre en place un compte épargne temps qui permet aux agents de mettre de côté des jours de congés non pris pour une utilisation ultérieure, une compensation financière et/ou un versement au régime additionnel de retraite de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil mandatent à l'unanimité le Maire à prendre la délibération relative aux règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture des comptes épargne temps, ainsi que des modalités de son utilisation, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et à solliciter l'avis du Comité Technique du CENTRE DE GESTION et pour en poursuivre l'exécution.

##### 3/ Mutualisation Police Municipale

Monsieur le Maire rappelle que suite à la concertation entre les Maires de SAINT-FLORENTIN, BEUGNON, CHAILLEY, CHÉU, GERMIGNY, NEUVY-SAUTOUR, TURNY et VERGIGNY, pour mutualiser le service de Police Municipale afin de les aider dans leur mission et de réaliser une continuité de service public dans les différentes Communes, il est décidé de mettre en place une convention de mutualisation de la Po-

lice Municipale de SAINT-FLORENTIN avec le recrutement de 2 agents supplémentaires et l'investissement d'un véhicule équipé.

Les Communes de moins de 20 000 habitants formant un ensemble de moins de 50 000 habitants d'un seul tenant, peuvent effectivement avoir un ou plusieurs agents de Police Municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles. L'objectif est alors de permettre une continuité des missions de sécurité et de prévention sur un territoire élargi et ainsi améliorer la qualité du service public rendu à la population.

La convention porte sur la mise à disposition des agents de Police Municipale de SAINT-FLORENTIN et le recrutement de 2 agents supplémentaires ainsi qu'un véhicule équipé. Celle-ci sera effective dès le recrutement de ces agents. Elle décrit notamment l'organisation envisagée, les missions devant être assurées et rappelle que les agents, lorsqu'ils interviennent sur le territoire d'une Commune, sont placés sous l'autorité du Maire de celle-ci.

Elle est conclue pour une durée de 3 ans tacitement reconductible tous les ans. Elle peut être modifiée à tout moment par avenant, afin de prendre en compte les évolutions nécessaires au service. Elle est revue par délibération par toutes les Communes 6 mois avant le terme des 3 ans.

La convention définit les modalités de participation financière des Communes et prévoit la fixation d'un forfait horaire spécifique à chaque Commune qui pourra être revu. Un bilan annuel sera réalisé par le Chef de Service de Police Municipale.

**À ce jour, les Communes concernées sont :**

- BEUGNON et CHAILLEY avec un forfait de 2 h/semaine
  - GERMIGNY, NEUVY-SAUTOUR et TURNY avec un forfait de 4 h/semaine
  - VERGIGNY et CHÉU avec un forfait de 5 h/semaine
  - SAINT-FLORENTIN avec un forfait de 10 h/semaine
- Auxquelles s'ajoutent HÉRY et SOUMAINTRAIN.

Une convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et la Police Municipale doit être mise à jour et signée de l'ensemble des Maires des Communes composant la police pluri communale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent à l'unanimité le Maire ou son remplaçant à signer la convention de mutualisation des agents de Police Municipale de

SAINT-FLORENTIN, et leurs équipements dans le cadre d'une police pluri communale.

#### **4 / Régie de recettes – ajout**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de compléter la délibération du 20 Mars 2015 en ajoutant les recettes liées aux encaissements à venir portant sur la visite du Bourg qui sera mise en place en 2018 par la Commission de la Communication, Culture et Tourisme.

#### **5/ Avenant au contrat de maintenance logiciel Bibliothèque**

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de maintenance est signé avec l'entreprise BIBLIX pour le logiciel spécifique à la gestion des livres de la Bibliothèque. S'y ajoute un contrat d'hébergement des données devenu nécessaire. Le contrat de maintenance pour 2018 tenant compte de ces nouvelles dispositions s'élève à la somme de 685,44 € HT. L'augmentation du prix par rapport à 2017 est due au contrat d'hébergement des données nouvellement mis en place.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité de souscrire au contrat de maintenance avec BIBLIX qui sera renouvelé par tacite reconduction.

#### **6/ Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du PLU en Novembre 2016.

L'article L 151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Selon l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme, ce PADD définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ainsi que les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs retenus.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des Communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales.

La loi prévoit que le PADD fasse l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU par le Conseil (article L153-12 du Code de l'Urbanisme).

Le projet du PADD a été transmis en même temps que la convocation à l'ensemble des membres du Conseil.

Monsieur le Maire parle du travail de la Commission présidée par Monsieur RENAULT et notamment des objectifs généraux concernant l'avenir de son aménagement, en terme :

1/ D'amélioration du cadre de vie.

2/ De politique d'urbanisation en poursuivant un développement démographique maîtrisé de la Commune, en profitant des voiries et réseaux divers aux capacités suffisantes.

3/ De développement économique local.

4/ De protection et de mise en valeur les espaces naturels et agricole en évitant le « mitage urbain ».

5/ De protection et de mise en valeur du patrimoine paysager et architectural.

6/ De sécurité des déplacements et des traversées du bourg et des hameaux.

Un débat s'instaure notamment sur l'urbanisation qui doit principalement se concentrer sur le centre bourg et le hameau, permettant ainsi de gérer de manière optimale le développement de nouvelles constructions.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu des orientations générales du PADD, mandate à l'unanimité le Maire pour formaliser la délibération qui sera annexée au projet de PADD et qui sera transmise au Préfet.

### **ACHATS ET TRAVAUX**

#### **1/ Dossier Signalétique**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de réaliser le projet de la signalétique du village dans la mesure des subventions qui seront accordées ; votent un budget à hauteur de 14 600 € HT pour la réalisation de l'opération et mandatent le Maire pour solliciter les aides au titre du contrat de ruralité, mais également auprès du DETR et de la CCSA.

#### **2/ Projet Espaces Verts**

Monsieur le Maire a mandaté Monsieur DUBOST pour travailler sur le projet des espaces verts de la Commune. L'idée est de doter l'ensemble de la Commune d'une amélioration du cadre de vie et le l'accueil des visiteurs par l'affectation d'espaces verts complémentaires avec ses végétaux arbustifs rustiques, à coût modéré et entretien faible, ainsi que 20 pommiers issus du patrimoine historique du Pays d'Othe, avec les critères « Vergers Conservatoires » permettant une subvention à 80 %.

Monsieur le Maire insiste également sur le fait que l'usage de Glyphosate est interdit depuis le 1<sup>er</sup> Janvier et que des contrôles pourront être effectués par la Police de l'Eau, aussi bien sur le domaine communal que devant chez les particuliers (trottoirs).

Le projet est mis en place avec un prestataire spécialisé, partenaire de la Commune, et est constitué de divers éléments :

- Fleurissement des pieds de mur Grande Rue du Bourg et du Hameau.
- Plantation de végétaux arbustifs des pieds des arbres, les prunus Grande Rue de l'espace engazonné, complétant ceux existants.
- 20 pommiers à l'Est du parking du plan d'eau.
- Éventuellement sur N+1, la plantation de haie de 10 m à l'entrée du Bourg par FOURNAUDIN.
- Éventuellement sur N+1, 4 mâts de plantes grimpantes aux différentes entrées de la Commune.

Le budget est proposé pour l'équilibre et la bonne gestion budgétaire municipale d'affecter les travaux sur 2 exercices.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité décident d'engager les travaux relatifs à la création d'espaces verts incluant la plantation de 20 pommiers ; votent un budget à hauteur de 7 500 € HT pour la réalisation du projet 2018 dans la mesure où le projet bénéficiera des subventions attendues et autorisent le Maire pour solliciter les aides auprès de la Région.

### **3/ Travaux de taille, élagage et entretien des arbres sur le domaine communal**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité de faire réaliser les travaux d'élagage et de taille pour un montant de 3 401€ correspondant au devis présenté par Chartrel Environnement.

### **4/ Renouvellement du contrat d'entretien du réseau d'Éclairage Public 2018 – 2021**

Monsieur BOQUANT informe que le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public est échu au 31 Décembre 2017. Il est proposé son renouvellement sur la base de 4 visites annuelles - coût : 1 520 € HT/an- fournitures à la charge de la Commune, étant précisé que les lampes sont obsolètes et nécessitent des remplacements de plus en plus fréquents, ce qui augmente la facture.

Monsieur le Maire rappelle le projet de remplacer les anciennes lampes par des LED, moins énergivores et plus durables, différé en raison de la situation financière de la Commune, qu'il pourrait être envisagé de « ressortir » si les compensations attendues sont bien versées.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise DRTP et ouvrent une ligne de crédit à hauteur de 10 000 € HT pour la maintenance générale liée à l'Éclairage Public.

### **5/ Création d'une porte dans le mur entre École Maternelle et Mairie**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de faire réaliser les travaux d'ouverture d'une porte dans le mur de séparation de l'École Maternelle à la Mairie, travaux imposés par « Vigipirate », et ouvrent une ligne de crédit de l'ordre de 6 500,00 € TTC pour la réalisation de cette opération.

### **6/ Travaux d'enfouissement des réseaux – dissimulation réseaux ORANGE**

Le montant des travaux visant à la dissimulation des réseaux PTT s'élève à la somme de 8 320,40 € HT. La participation de la Commune est de 18 % soit 1 497,67 € HT. Les entreprises subissant des retards dus aux intempéries, La date prévisible des fins de travaux est estimée fin Mars/Avril.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de faire réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux PTT.

### **7/ Coffrage Agence postale – Information**

Monsieur le Maire informe que lors des travaux réalisés à l'Agence Postale, le coffre a été implanté dans l'espace de l'escalier qui desservait autrefois le logement situé au-dessus de l'Agence.

Il convenait d'aménager les abords en prévoyant un habillage autour du coffre, il a accepté le devis de l'entreprise DE LIMA pour un montant de 693 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil entérinent la

décision du Maire de faire réaliser les travaux.

### **8/ Meubles pour la Salle Boin**

Monsieur le Maire informe que l'association des AMIS DU VAUDEVANNE qui utilise les locaux de la Salle Boin a sollicité l'autorisation d'aménager l'espace par la mise en place :

- D'un meuble bas pour camoufler le chauffe-eau et créer un plan de travail,
- Par la pose de Meubles hauts pour le rangement.

Monsieur le Maire remercie de la part de l'ensemble du Conseil Monsieur Pierre PURSON-PEUCHOT qui a réalisé un meuble bénévolement.

Les membres du Conseil entérinent la décision du Maire d'ouvrir un compte auprès de l'enseigne BRICO DÉPÔT pour l'achat de meubles hauts, le montant de l'opération s'élevant à 200 € HT.

### **9/ Renouvellement de la prestation de services portant sur l'entretien – le nettoyage des bâtiments communaux – années 2018 à 2021.**

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise CHARONNAT a effectué l'entretien des bâtiments communaux au courant de l'année 2017. Après une première année, le bilan est très positif et il est proposé de renouveler cette prestation à compter de 2018 pour 1 année avec reconduction tacite 2 fois – soit 3 ans au maximum.

Madame BRUNAT fait observer qu'il reste des « moutons » dans la salle ce qui oblige à passer le balai. Elle demande s'il est possible d'intervenir auprès du prestataire en lui indiquant que le produit qu'il utilise rend les sols trop glissants. Elle demande également que soit remplacé le balai de la salle d'évolution. Monsieur le Maire répond que les moutons sont dus au grenier qui n'est pas utilisé et pas nettoyé. Il précise qu'il souhaite revoir l'implantation de la cuisine.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de renouveler le contrat de prestation de service avec l'entreprise CHARONNAT pour l'entretien des locaux communaux, cette proposition est conclue pour une durée de 1 an tacitement renouvelable au maximum 2 fois – soit une durée maximum de 3 ans.

### **10/ Mission de MO travaux sur les réseaux d'assainissement**

Monsieur BOQUANT rappelle que la Commune a lancé une consultation pour la Mission de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité l'offre de UTILITIES PERFORMANCE et ouvrent une ligne de crédit au budget de l'eau et de l'assainissement à hauteur de 15 000 € HT pour la réalisation de cette mission. Ils mandatent le Maire pour solliciter les aides auprès de l'AGENCE DE L'EAU.

### **11/ Achat de bancs pour l'église**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'opportunité d'acheter des bancs pour l'église à la Commune de PERCEY. Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité l'achat des bancs et fixent le prix d'achat à 150 €

qui seront versés sous forme d'un don à l'Association pour la Sauvegarde de l'Église de PERCEY.

## **INFORMATIONS ET DÉCISIONS DIVERSES**

### **1/ Achat d'un panneau au Ruet**

Le Maire informe qu'il va procéder au remplacement du panneau « Passage pour piétons » détruit, situé à l'entrée du Hameau du RUET.

### **2/ Modification du fonctionnement des Commissions Communales**

Monsieur le Maire informe qu'il envisage de modifier le fonctionnement des Commissions Communales.

### **3/Accord de principe pour GERMI KIDS**

Monsieur le Maire informe qu'il a donné un accord de principe pour la création d'un espace multi-sites sur les Communes de CHAMPLOST, VENIZY, TURNY et/ou CHAILLEY.

### **4/ Devis pour plaque eau pluviale sur Grande Rue**

Monsieur BOQUANT informe que la responsabilité de la Commune peut être engagée dans le cadre d'une bouche d'eau pluviale, située vers l'usine, qui se soulève au passage des véhicules.

À cet effet, il a fait réaliser des travaux de sécurisation et a demandé à l'entreprise MANSANTI un devis pour une réparation plus durable. Le devis fait ressortir une dépense de 888 € TTC.

Les membres du Conseil décident à l'unanimité de faire réaliser les travaux par l'entreprise MANSANTI.

### **5/ Vente chemin au hameau du VAUDEVANNE**

Monsieur le Maire informe qu'il est saisi d'une demande portant sur la cession d'une impasse située au hameau du VAUDEVANNE, dans le cadre de la vente d'une maison d'habitation. Il informe qu'il se rendra sur place pour étudier la proposition et que ce sujet fera l'objet d'un débat lors d'un prochain Conseil.

### **6/ Vente terrain à Monsieur DIOT**

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande de Monsieur DIOT portant sur l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 39 située aux Rompies. Il informe qu'il a adressé un courrier demandant à l'intéressé d'attendre que le PLU soit voté pour confirmer sa demande.

### **7/ Échanges ENEDIS/SDEY pour antenne du VAUDEVANNE**

Monsieur le Maire donne lecture du courriel qui a été adressé simultanément à ORANGE et au SDEY concernant le branchement de l'antenne du VAUDEVANNE, construite mais toujours pas reliée à l'électricité.

### **8/ Location du logement 8 Rue Neuve**

Monsieur le Maire informe qu'il a accordé la location du logement situé 8 Rue Neuve au jeune LESIRE Renaud, enfant du village qui vient s'installer avec sa compagne et ses deux enfants. Le choix de la Municipalité est de favoriser les couples avec enfants. Par ailleurs, c'est la seule candidature qui proposait un garant.

### **9 / Maintenance des extincteurs de la Commune**

L'entretien des extincteurs des bâtiments communaux est

assuré pour une part par la Société SICLI et, d'autre part, par la SOCIÉTÉ PARISIENNE DE PROTECTION. Monsieur le Maire confirme qu'il a entamé les démarches pour résilier le contrat de la SPP au profit de la Société SICLI qui peut faire bénéficier de certains avantages du fait d'une convention qui existe avec GROUPEAMA (également assureur de la Commune).

### **10/ Convention d'occupation du domaine public accordé au CLUB DE FOOTBALL de NEUVY-SAUTOUR**

Monsieur le Maire informe qu'il a donné un accord de principe au CLUB DE FOOTBALL de NEUVY-SAUTOUR pour l'utilisation des infrastructures du City Stade.

#### **Autre convention à régulariser :**

Mme BRUNAT, en qualité de Présidente de l'Association BOUGE OTHE, est sollicitée pour la régularisation de cette convention pour l'utilisation de la salle d'évolution.

### **11/ Nuisances issues de l'entreprise DUC**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il envisage d'adresser un courrier à l'entreprise concernant :

- L'augmentation du trafic routier notamment des véhicules du groupe lourd.
- Les nuisances olfactives qui ont tendance à être plus importantes.
- Le bruit généré par deux « frigos » installés à priori temporairement.
- Les ordures ménagères qui, à deux reprises, ont été ramassées par les agents communaux le long du CD 30.

### **Manifestations**

Monsieur le Maire informe des prochaines manifestations :

- L'Assemblée générale de l'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS le Vendredi 9 Février.
- Le CLUB DES COLCHIQUES qui organise un Repas Choucroute le Samedi 10 Février.
- Une randonnée de l'Association BOUGE OTHE le 4 Mars.
- Un concours de belote de l'Association LES MECA'FOUS le 4 Mars.
- Le repas de Printemps du CLUB DES COLCHIQUES le 10 Mars.
- Concert Christelle LOURY le 11 Mars.
- Le repas de Chasse le 17 Mars.
- La commémoration en l'honneur des Victimes de la Guerre d'Algérie le 19 Mars.

Prochains Conseil Municipal prévus le 8 Mars puis vers le 12 Avril.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux Conseillers :

Monsieur CYGANKO demande s'il peut être envisagé d'ouvrir une billetterie avant la date officielle pour que les habitants de CHAILLEY puissent faire leur réservation pour le Concert Christelle LOURY le 11 Mars. Monsieur DUBOST informe qu'une billetterie sera ouverte à compter du 8 Février à la bibliothèque. Le prix de vente du billet est de 17 €.

Madame TANARE s'informe de savoir si la Commune envisage la mise en place d'une borne de recharge électrique pour les voitures. Monsieur BOQUANT informe que certaines

Communes ont fait ce choix, et la borne n'est pas utilisée, les usagers préférant se brancher à leur domicile. Il informe également que les subventions sont moins importantes maintenant. Il est toutefois convenu de préparer un dossier qui sera présenté lors d'une prochaine séance.

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 30.

## INFORMATIONS MAIRIE

### Avis de décès

Devant la diversité des attentes des proches des personnes disparues, nous demandons aux familles de se rapprocher du Secrétariat de Mairie pour confirmer le souhait d'un affichage des obsèques.

### Encombrants

Laurent ferrailleur - 1 rue du Glacis - Le Ruet - 89210 Chailley  
Tel 06 11 43 69 93, vous débarrasse de vos vieux appareils ménagers et toutes ferrailles. Vide-greniers et maisons.

### Les chenilles processionnaires

Pour les propriétaires qui ont des conifères dans leur propriété, il est impératif de se débarrasser des chenilles processionnaires qui sont des insectes nuisibles et qui projettent dans l'air de minuscules poils urticants. Ces poils peuvent provoquer d'importantes réactions allergiques mais aussi des troubles oculaires ou respiratoires chez l'homme. Le danger est également important chez les animaux avec risque de nécrose de la langue. Pour détruire le nid couper la branche et la brûler ou pulvériser de bio pesticide en période de ponte. Il existe également des pièges que vous pouvez acquérir dans les magasins de jardinerie.

### Directrice de la crèche « Pomme d'Api »

Depuis janvier 2018 l'association multi accueil Pomme d'Api a une nouvelle directrice, Aude BRUNET. Elle connaît bien cette structure car elle y est salariée depuis 2011. D'abord en qualité d'éducatrice de jeunes enfants, puis pendant 4 ans, en continuité de direction. C'est le moment de rappeler que la structure accueille 25 enfants de 2 mois ½ à 6 ans (en périscolaire pour les plus âgés).

Les enfants sont entourés de 2 auxiliaires puéricultrices, 7 assistantes d'animation, 1 infirmière, 1 médecin (4 h/mois), 1 agent d'entretien et 1 cuisinière. Les repas sont faits maison. Les activités sont diverses et rattachées à la vie de la commune. Dès 2 ans les enfants bénéficient de la « classe passerelle » avec la maternelle et la participation au Carnaval et à Halloween. Il y a également une rencontre avec les aînés de la commune par l'organisation d'un goûter.

Pomme d'Api est un lieu accueillant et chaleureux, décoré avec les dessins effectués par les enfants. Chaque année une journée « portes ouvertes » est organisée permettant ainsi la connaissance de cette structure.

### Travaux d'enfouissement fils électriques grande Rue

Les travaux d'enfouissement des fils électriques dans la Grande rue arrivent à terme. Les nouveaux mâts d'éclairages aux lampes « led » sont posés et ce nouveau système d'éclairage permet de faire des économies à la commune.

### Bibliothèque « Lire à Chailley »

Adhérez à la bibliothèque pour 5 € par an pour les adultes et 1 € pour les enfants. L'accueil y est chaleureux et 4 000 livres sont à découvrir.

Pour les personnes déjà inscrites pensez à renouveler votre adhésion.

## ASSOCIATIONS

### Les amis du Vaudevanne

Les Amis du Vaudevanne ont modifié la date de leur repas annuel. Celui-ci aura lieu le **samedi 26 mai**.

### Le Roller Club de Chailley

Le spectacle du roller club aura bien lieu le Samedi 30 juin et le dimanche 1<sup>er</sup> juillet en soirée au gymnase de Briennon.

### Concert Christelle LOURY

Le 11 mars le concert de Christelle LOURY aura lieu à la salle la Fontaine à 15 h 30. Vous pouvez réserver vos billets à la bibliothèque. Places limitées.



Crèche Pomme d'Api



Travaux Grande Rue

**CHAILLEY** **DIMANCHE** **11**  
**SALLE DE LA FONTAINE** **MARS 15H30**  
17 € SUR RESERVATION 20 € SUR PLACE  
RESERVATIONS 03 86 35 11 86 (OF. TOURISME ST-FLO.) / 03 86 56 24 59 / 03 86 56 28 79



## Billetterie

**Office de Tourisme de Saint-Florentin**

ou

**Réservation au**

**03 86 35 11 86 - 03 86 56 24 59**

Ou

**Bibliothèque de Chailley : Mercredi de 14h30 à 17h00**

**Jeudi de 14h30 à 17h00**

**Samedi de 14h30 à 18h00**

**Tarif prévente 17 € - sur place 20 €**